



**Mercredi 8 avril 2020**

## **Continuité pédagogique : l'académie de Martinique et la Poste mobilisées pour maintenir le lien avec les élèves et leurs familles**

Dans le contexte d'urgence sanitaire lié au coronavirus et alors que toutes les écoles et l'ensemble des collèges et lycées sont fermés depuis le 16 mars, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et La Poste resserrent un peu plus les liens qui unissent ces deux services publics aux familles, afin de garantir à tous les élèves et sur tous les territoires, la continuité du service public de l'éducation, en France métropolitaine et en Outre-mer.

L'académie de Martinique met en place deux dispositifs d'aide aux élèves en situation de déconnexion numérique. Le premier projet prévoit la distribution sécurisée de matériels informatiques disponibles au sein des établissements scolaires (tablettes et ordinateurs portables), en collaboration avec la Collectivité Territoriale de la Martinique, à l'attention des élèves scolarisés en troisième et en terminale. Aussi, afin d'éviter tout déplacement des parents, les services de La Poste sont chargés de distribuer aux familles identifiées comme éloignées des dispositifs numériques, les colis contenant le matériel informatique préparés par la collectivité, en respectant les mesures de protection du dernier mètre, sans contact ni signature.

En complémentarité, le dispositif « Devoirs à la maison » permettra aux élèves de recevoir des devoirs par courrier postal. Ce dispositif poursuit trois objectifs :

- Assurer une transmission une fois par semaine des devoirs préparés par les professeurs aux parents d'élèves des écoles, collèges et lycées qui n'ont pas d'accès aux outils numériques ;
- Proposer la gratuité du retour postal des devoirs réalisés par les élèves ;
- Numériser les devoirs réalisés afin de permettre leur diffusion dématérialisée et leur consultation par les professeurs concernés.

Ainsi, à partir de la semaine prochaine, chaque établissement scolaire primaire et secondaire accrédité, pourra se connecter à la plateforme développée par DOCAPOSTE et ainsi déposer les devoirs qui seront imprimés, mis sous plis et adressés, par courrier postal, aux élèves en situation de déconnexion numérique.

Les services académiques, en partenariat avec la Poste, sont mobilisés et mettent tout en œuvre pour maintenir le lien avec les élèves et leurs familles, dans le cadre de la continuité pédagogique.